CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Deuxième chambre

La demande d'avis introduite le 27 novembre 2023 par la Ministre de l'Éducation de la Communauté française, sur un projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française 'fixant les pourcentages de capitaux périodes qui peuvent être utilisés dans les établissements d'enseignement spécialisés pour l'année scolaire 2023-2024 ', portant le numéro 74.965/2 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 27 novembre 2023, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

‡LW-CHLXQBGBI-HEJGFUQ‡